



Linking Licensing to Quality in Child Care
Liens entre l'attribution de permis et la qualité
des services de soins aux jeunes enfants



by / par
E. Elaine Ferguson
Kathleen Flanagan Rochon
Lynn Jerchel
Diane Lutes

2006



Linking Licensing to Quality in Child Care

by

E. Elaine Ferguson

Kathleen Flanagan Rochon

Lynn Jerchel

Diane Lutes



2006

Published by

Child Care Connection Nova Scotia

100-1200 Tower Road

Halifax, Nova Scotia

B3H 4K6

902 423-8911 phone

902 492-8106 fax

cccns@istar.ca

www.cccns.org



This project is funded by the Government of Canada's Social Development Partnerships Program. The opinions and interpretations in this publication are those of the author and do not necessarily reflect those of the Government of Canada. Child Care Connection Nova Scotia and the Provincial and Territorial Directors of Early Childhood Education and Care gratefully acknowledge this support.

Ce projet est financé par le Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada. Child Care Connection Nova Scotia et les directions des services de soins aux jeunes enfants et de développement des jeunes enfants des provinces et des territoires remercient le gouvernement de son soutien.

Table of Contents



History of the Best Practices in Licensing Project:	4
The Social Policy Context for Linking Licensing to Quality in Child Care	4
Conceptual Approach to Licensing and Quality:	5
Licensing Role.....	5
Monitoring the Quality of Programs.....	6
Supporting the Enhancement Responsibility of Licensers	6
Community's Expectations	7
Involving the Community in Determining the Direction for Child Care.....	7
A Framework of Shared Responsibility	8
Figure 2: Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children	9
Linking Licensing to Quality in Child Care	9
Accreditation of Programs	10
Sector-Government Enhancement Partnerships – On Site Consultation Models	10
Retention, Recruitment and Recapture Initiatives	11
Conclusion	11
Endnotes	12
Bibliography	14





Linking Licensing to Quality in Child Care

The *Best Practices in Licensing Project* is a joint project of Child Care Connections Nova Scotia and the Provincial/Territorial Directors of Early Childhood Education & Care (ECEC). The project was completed in three phases with each phase funded through the Social Development Partnership Program of Human Resources and Social Development Canada. The project was also supported in-kind by provinces and territories through the ongoing involvement of the Provincial and Territorial Directors of ECEC, and through the contributions of the members of the project steering committee.

This paper is the last publication of the project. It reviews the social policy context surrounding child care licensing; examines some of the links between licensing practices and child care quality; considers the relationship between licensing and community expectations; sets forth a framework of shared responsibility; and discusses the *Best Practices in Licensing Project's* approach to regulation. Examples of innovative practices from across the country are presented to illustrate some of these topics.

History of the Best Practices in Licensing Project

Since 1998, the *Best Practices in Licensing Project* has examined three components of licensing for child care programs: the practice of licensing, the licensers and the licensees. The project's direction was influenced by intergovernmental initiatives that recognized regulated child care as a component of Canada's economic and social well-being.

The first phase focussed on the licensing process itself, including what it is and how it is delivered in Canada. It also inventoried a number of innovative licensing practices in the provinces and territories. Results of that examination are documented in the publication, *Toward a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities In Canada* (Ferguson, Flanagan Rochon, Groves Hautmann, Lutes, Masson and Mauch, 2000).¹

The second phase examined the role of licensing professionals. A competency profile, job description and training curriculum were developed for licensing professionals, as was a model to describe how the regulatory process is part of a framework that supports good outcomes for children. The results of phase two are documented in *The Role of Licensing in a Framework that Supports Good Outcomes for Children: Licensing Professional's Responsibilities*, (Ferguson, Flanagan Rochon, Jerchel, Lutes, and Mauch, 2003); and *A Best Practices Approach to Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children* (Ferguson, Flanagan Rochon, Jerchel, Lutes, and Mauch, 2003).²

The third phase of the project developed resources to increase both licensers' and licensees' understanding of the licensing process. These resources were presented in a CD entitled *Linking Licensing to Quality Child Care Presentation Tools, 2005* (Ferguson, Flanagan Rochon, Jerchel and Lutes, 2005). The third phase of the project also examined a number of provincial/territorial initiatives that demonstrated various aspects of the model developed in phase two. These initiatives are also covered in this paper.³

The Social Policy Context for Linking Licensing to Child Care Quality

Recent years have seen the federal, provincial, and territorial governments reach the consensus that the early years of life are critical to children's development and future well-being.⁴ These same governments also recognized that quality early learning and child care programs play an important role in promoting the social, emotional, physical and cognitive development of young children, and agreed to work together to improve access to such programs. They set forth objectives to promote early childhood development so that children would, to their fullest potential, be physically and emotionally healthy, safe and secure, socially engaged and responsible, and ready to learn upon school entry.

In 2005, bilateral agreements/agreements-in-principle between provinces and the Government of Canada further outlined principles for the development of early learning and child care, including:

Quality: Regulated to keep children safe and ensure they are cared for by professionally qualified child development staff

Universally inclusive: open to the whole range of children regardless of their family’s income, children’s ability, culture, etc.

Accessible: Early Learning and Child Care programs are broadly available to children, and the cost is affordable for parents.

Developmental: programs include both care and development (learning) components.



By recognizing that early learning and child care contributes to healthy child development, and agreeing on desired outcomes for children, Canada's federal, provincial and territorial governments have assumed a role that extends beyond simply ensuring that children in licensed child care are kept safe from harm and supporting families and children at risk. This paper places licensing within this expanded responsibility. Recent intergovernmental initiatives have outlined goals for children, and have recognized that quality early learning and child care experiences contribute to healthy child development. In doing so, governments have taken on a variety of roles that extend beyond ensuring that children in licensed early learning and child care programs are kept safe from harm. This paper describes some of those approaches, and recognizes this expanded role by placing the licensing process within a broader framework for healthy outcomes for children.

Conceptual Approach to Licensing and Quality

The conceptual approach used in this paper links licensing and quality based on the idea that the method used in the licensing process is related to the quality of the practice in the program being licensed. In this context, quality is defined as the effect of the program’s practices on the children in the program. Licensing is a complex process, and includes the role of investigation, regulation, and enhancement. At times, one or more roles may take precedence.

For example, when the quality of the a practice is poor, children are at risk and licensing takes an **investigative role** to determine the degree of risk, what has to change in order to eliminate the risk, and whether or not the program has the resources or will to make the necessary changes. When the quality of the a practice meets regulatory standards and operates within full compliance, children are safe and licensing takes a **regulatory role** of monitoring and inspecting to ensure that children remain safe. When the quality of the a practice is high, good outcomes for children are increased and licensing takes an **enhancement role**, providing collaboration, facilitation, consultation and support to the program.⁵ This conceptual approach is represented by a *Quality Continuum*⁶ (Figure 1), with the quality of the a practice of in the program falling at some point on that continuum.

Figure 1: The Quality Continuum





Licensing Role

The center point on the *Quality Continuum* is the point at which society considers children to be safe, the licensing process recognizes compliance with regulations, and a license is issued. The set of standards that define this center point can be thought of as "the floor of quality" in a given jurisdiction. There are, of course, jurisdictional differences and various factors such as emerging research, social policy and changing professional standards that affect this definition.

In most provinces and territories, training requirements for child care program staff have changed over the years, including the number of trained staff required in order to be licensed and what type or types of training are recognized. Similarly, child/staff ratios vary from one jurisdiction to another. What is acceptable practice in one province or territory may be considered to be in violation of regulations in another. The quality of the "floor" is therefore affected by an ever-changing perception of "risk and hazard."

Monitoring the Quality of Programs

The major responsibility of the licenser is to ensure that children are safe and that child care programs reach or exceed the "floor of quality." This requires ongoing monitoring. Some provinces/territories have processes in place to maximize licensing professionals' time and to determine what programs require more monitoring. For instance, the New Brunswick Quality Improvement Assessment (QIA-DC)⁹ tool is a process to determine the quality of services in relation to licensing regulations. It is designed to assist in determining the frequency of monitoring visits, maximize resources, assess quality, promote continuous quality improvement and establish baseline information. The tool consists of a

"Licensing rules, combined with other regulatory requirements, such as environmental health codes, zoning provisions, and building and fire safety codes, define the floor for acceptable care that all child care programs must meet."⁸

total of twenty-nine indicators of quality, each of which is comprised of numerous elements. Child care programs are rated as acceptable, good, or poor for each of the indicators. A score of acceptable for an indicator means the program has met licensing standards. Good is above standards and poor is below standards. The total assessment score, which is the sum of the 29 indicators, is used to place a facility on a quality continuum, relative to all of the approved facilities in the province. This relative overall rating is then used to prioritize the scheduling of monitoring visits. All facilities receive an annual inspection visit, but "below average" facilities receive more monitoring visits than "average" facilities, and "average" facilities more than "above average" facilities. This assessment data provides a measure of quality for New Brunswick's child care facilities that can be used to demonstrate the impact of provincial programs and initiatives on the quality of services. It may also provide a way to identify future areas for targeting public investment in child care programs.



Supporting the Enhancement Responsibility of Licensers

Using the same conceptual approach and Quality Continuum, licensers bear some responsibility for enhancement, in addition to monitoring, regulation and inspection. The Licenser's role requires that licensing personnel have appropriate training and skills, resources and supports. Most provinces/territories require licensers to be Early Childhood Education specialists, as this specialization is necessary for licensers to accurately assess where a program's practice lies on the Quality Continuum. For instance, in Nova Scotia, Early Childhood Development Specialists¹⁰ (Licensers) must have a Bachelor's Degree in Early Childhood Education/Child Study, or a Bachelor's Degree in Education plus a diploma in Early Childhood Education,

and five years of related experience, two of which must be in a child care centre. They receive resources, orientation and ongoing training in inspections, standards, initiatives affecting child care, health, early intervention, assessment, inclusion and other relevant topics. Most provinces/territories provide ongoing training and development related to the licensing responsibility. Some are also providing professional development in the area of enhancement, such as the modules developed by the *Best Practices in Licensing Project*.



Community's Expectations

Regulations not only draw the line for harm and risk, they reflect the community's expectations of child care programs and providers. The collective activities of all partners involved in the delivery of child care industry have the effect of moving community expectations along the Quality Continuum and gradually elevating the minimum standards, or "floor of quality," at which children are considered safe.

*Licensing is... " the community's consensus on those acceptable minimum standards of care critical to the protection of children... set as high as the public will tolerate."*¹¹

Involving the Community in Determining the Direction for Child Care

Consultation processes that involve child care programs and providers, government departments, parents, and other stakeholders in influencing the direction of policies and programs for Early Learning and Child Care (ELCC) are in place in a number of provinces/territories. Manitoba's Child Care Regulatory Review Committee¹² is an example of how government has involved a broad range of community members in developing the direction for child care in that province. The Child Care Regulatory Review Committee is made up of 26 child care and community representatives, including: parents; Early Childhood Educators (ECE's) from nursery schools, infant, preschool and school age centres; family child care; francophone child care; aboriginal child care; training institutions; social services organizations; organized labour and departmental staff. Once the Committee completed its review of child care regulations, the Minister of Family Services and Housing expanded the mandate of the committee, asking members to develop a vision for Child Care in Manitoba. A vision paper was developed and then circulated across the province, receiving broad public support.

The committee's work and feedback from the consultations resulted in the development of Manitoba's Five-Year Plan for Child Care. The five-year plan was released in 2002 and focused on:

- Maintaining and improving quality by:
 - increasing wages for Early Childhood Educators by 10%;
 - training 450 more ECE's and
 - establishing training for new family child care providers
- Improving accessibility by:
 - funding 5000 more spaces and
 - expanding and linking existing nursery school program with other early childhood development initiatives; and
- Improving affordability by:
 - adjusting income levels and allowable deductions so more low and middle income families are eligible for subsidy;
 - reducing the \$2.40 non-subsidized daily fee for families; and
 - providing more subsidies to support newly created spaces.



In Nunavut, the Minister of Education¹³ has committed to providing a child care facility space in every new education building or addition to address the challenges of building child care facilities. In Manitoba,¹⁴ the Educaring project facilitates joint planning by child care programs and providers, the Association of School Trustees and government agencies for sharing spaces and resources. A child-care-in-schools policy is in place for new school construction.¹⁵

A Framework of Shared Responsibility

The *Best Practices in Licensing Project* has examined the licensing process itself and, through extensive consultation and review of current research, has considered how that process could be improved. Specifically, the project examined the roles of both licensers and licensees, and studied how these roles could be supported to make the licensing process more efficient and effective. Evolving policy contexts related to young children and intergovernmental initiatives related to early learning and child care influenced those involved in the project. Increasingly, the framework was broadened to consider the federal, provincial and territorial governments' stated goal of increasing good outcomes for children, which led to an expanded responsibility to enhance quality in child care programs.

Quality in child care is a shared responsibility. Child care programs and providers, parents, licensers, post secondary institutions, child care organizations and parents all have important roles to play. Figure 2 identifies the role of the players roles of players within a licensing regulatory framework that supports good outcomes for children.¹⁶ While parents are not specifically mentioned in the Quality Continuum framework, their role in elevating the "floor of quality" cannot be understated. As informed consumers of early learning and child care services, parents have the ability to choose the providers they feel deliver the best possible experiences for their children and to reject those they feel are lacking. They often also have the ability to change the practices in place at the program in which their children are enrolled through discussions with management, involvement as a volunteer advisory board member, through collective action in conjunction with other parents, or in the case of serious issues, through direct communication with government regulators or the media. Parents are also often involved in fundraising drives to enhance child care facilities that they feel require capital improvements.





Figure 2: Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children¹⁷

← Quality Continuum →			
Facility/Program's Practice	Low Quality practices. Children are at risk	Practices meet Regulations. Children are safe	High Quality practices. Good outcomes for children are increased
Role of Licensing	Enforcement Role Investigate	Regulate/Inspect	Enhancement Role Enhance
Purpose of Licensing	To assess non-compliance/compliance in relation to licensing standards/regulations. To eliminate hazard	To ensure compliance	To increase good outcomes for children
Activities	Complaint Investigation	The process of Licensing: Inquiry Application Investigation Decision regarding to license/ not license Monitoring Renewal of license	Collaboration Facilitation Consultation Support
Role of Licensing Professionals	Licensing Professionals Job Description and Competency Profile ¹⁸		
Training Standards for Licensing Professionals	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> Complaint Investigation Regulations & Standards Principals of Adult Development Application of Ethics Observation & Assessment Communications Early Childhood Education and Care </div> <div style="width: 10%; text-align: center;"> ↔ ↔ ↔ ↔ ↔ ↔ ↔ </div> <div style="width: 45%; background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> Facilitation, Leadership & Teambuilding </div> </div>		
Role of CC Sector		Meet regulations	Best practices
CC Practitioner Standards		Occupational Standards Outcome based developmentally appropriate core curriculum	Standards of Practice
Vehicles & Structures Sanction Standards		Certification of training as per licensing regulation	Certification of practice as per sector's standards of practice. Accreditation of child care programs
Role of Post Secondary ECCE Programs		Pre-service ECCE training ECCE continuing education ECCE professional development	
Standards for Post Secondary ECCE Programs		Training guidelines Accreditation of post secondary ECCE programs	

Linking Licensing to Quality in Child Care

Licensing brings greater value to child care programs when it is part of a framework of shared responsibility that involves a variety of stakeholders. Across Canada, provinces and territories have introduced new initiatives that emphasize quality, reflect collaborative partnerships with child care programs and providers, and demonstrate how policy is translated into practice. Some of these initiatives include:

While licensing and collateral regulations (health, zoning, building & safety codes etc.) represent the floor of quality where children are safe, there are other regulatory methods such as accreditation and centre-based support that build on that quality foundation to encourage programs to move along the quality continuum to increase good outcomes for children.¹⁹



Accreditation of Programs

Research links accreditation with quality improvement, better understanding by parents of the elements of quality child care, higher levels of parental satisfaction, and the retention and recruitment of qualified staff. A voluntary accreditation process has been developed in Alberta²⁰; a collaboration of government and the child care sector to move programs toward best practices, recognize program commitment and achievement, and establish standards of high quality. Accreditation standards are evidence-based, organized by outcomes for children, families, staff and the community, and are designed to have broad application to early learning and care services. The Alberta Association for the Accreditation of Early Learning and Care Services www.abccaccred.ca supports child care programs through the accreditation process.

Technical assistance is provided to child care programs by the Alberta Resource Centre for Quality Enhancement www.arcqe.ca. The purpose of technical assistance is to address the diverse needs of early learning and care services throughout the province by providing training, tools, materials and resources in order to improve child development and parenting knowledge through the provision of high quality services. Alberta Children's Services supports accreditation by funding the accreditation and technical assistance agencies; funding child care programs to help them meet accreditation standards by providing pre-accreditation grant funding and technical assistance funding; and providing accredited child care programs with enhanced quality program funding, staff funding and professional development grant funding.

Manitoba is also in the process of exploring the feasibility of an accreditation process in partnership with the Manitoba Child Care Association.



Quality Enhancement Partnerships: On-site Consultation Models

In the Atlantic region, all provinces have programs geared toward enhancing quality in early learning and child care programs. Each of these programs combines the use of the Early Childhood Environment Rating Scale (ECERS-R) with a collaborative on-site consultation model to encourage centres to improve their overall quality. Cross-province collaboration among Nova Scotia's Partnerships for Inclusion; New Brunswick's Opening the Door to Quality Childcare and Development; Newfoundland & Labrador's Enhancing Quality and Inclusive Practices (EQUIP) and Prince Edward Island's Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE) contributes to the development and improvement of each province's program. While each program reflects its provincial context and priorities, the core goals and methods are similar.

For instance, PEI's MIKE program is a partnership involving the provincial government and the Early Childhood Development Association of PEI.²¹ The program uses assessment tools and an on-site consultation model to:

- provide ongoing support through centre visits, facilitating group meetings and connection to resources;
- support a mentoring culture and
- develop resources to support programs serving children with diagnosed special needs.

Between 2001 and 2005, in the 41 programs that participated in the pilot phase through to the program phase, ECERS-R "excellent" scores have increased from 15% to 39% and "good" from 24% to 49%. "Minimal" scores have decreased from 51% to 10% and "inadequate" from 10% to 2%.

Retention, Recruitment and Recapture Initiatives

Research indicates that a key contributor to quality is qualified, well trained staff.²² A number of challenges face provinces/territories in ensuring that there is a bank of credentialed practitioners, including the need for adequate wages and working conditions for early childhood educators, supportive public policy, standards and recognition, training, and changes in societal attitudes.²³ The need for more qualified staff to provide high quality programs for children is national in scope, with all provinces and territories facing a formidable task.

Arctic College in Nunavut and Aurora College in the NWT²⁴ have delivered Early Childhood Education Training by using campus-based programs and distance education. Partnerships have been formed with the school system to deliver professional development in communities. In Nunavut, Early Childhood Educator Appreciation Day is annually celebrated during Education Week. In Yukon²⁵, an Exit Survey has been developed to gather information on why ECE practitioners went into child care, what kept them in child care, what challenges they faced, why they are leaving, what would bring them back and what needs to happen to improve services to the ECE field. Manitoba has an ECE Recruitment and Public Education Campaign²⁶ that has developed materials for recruiting students for ECE Training programs such as a web site and materials for displays at career fairs. As well, the initiative is collaborating with colleges to make training accessible to practitioners employed in child care facilities.



Conclusion

Public policy statements focused on good outcomes for children position “quality” as being within the sphere of government responsibility. This framework situates government on the Quality Continuum, and describes how government’s regulatory processes contribute to quality. While the role of government in early learning and child care has progressed beyond a purely regulatory function that keeps children “safe from harm,” it must be acknowledged that there is a shared responsibility for child care quality that also involves early childhood educators, child care programs and providers, child care organizations, training institutions and parents. The *Best Practices in Licensing Child Care in Canada* project has identified and described the current roles these important stakeholders play, so that a deeper collective understanding of the licensing function can be achieved. This collective understanding is essential to achieving our shared goal of increasing good outcomes for children.





Endnotes

1. Phase I A Study of Licensing of Child Care Centres In Canada, Possibilities and Realities Products:
Ferguson, E., Flanagan Rochon, K., Jerchel, L., Lutes, D., and Mauch, D (2000). *Toward a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities In Canada*, Halifax, NS: Child Care Connections
Ferguson, E., Flanagan Rochon, K., Jerchel, L., Lutes, D., and Mauch, D (2000). *Toward a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities In Canada, Executive Summary*, Halifax, NS: Child Care Connections
2. Phase II: A Best Practices Approach for Licensing Child Care Facilities in Canada, Products:
Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003), *The Role of Licensing Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children: Licensing Professional's Responsibilities* that includes:
A composite work description and competency profile for licensing professionals
Training and credentialing parameters for licensing professionals
A curriculum was developed. Two modules were written to address gaps in existing training that was available –
Complaint Investigation with trainers notes, and Enhancement Skills.
Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003) *A Best Practices Approach to Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Halifax, NS: Child Care Connections.
3. Phase 3: Linking Licensing to Quality Child Care Products:
Three Information Sheets
Role of the Licensed Operator (2005) Halifax, NS: Child Care Connections
Complaint Investigation (2005) Halifax, NS: Child Care Connections
Licensing and Child Care Facilities – Partners in Increasing Good Outcomes for Children (2005), Halifax, NS: Child Care Connections
Linking Licensing to Quality Child Care Presentation Tools (2005), Halifax, NS: Child Care Connections.
The CD includes:
Presentations for both licensers and licensees on complaint investigation and the partnership between licensing and facilities in increasing good outcomes for children and reproducible copies of the information sheets published.
4. In 2000, Canada's federal, provincial and territorial governments articulated their commitment to a National Children's Agenda. This Agenda included goals to help ensure that all children are healthy – physically and emotionally, safe and secure, successful at learning and socially engaged and responsible. (NCA June, 2000) They also agreed to an Early Childhood Development Initiative that states that "Every child should be valued and have opportunities to develop his or her unique physical, emotional, intellectual, spiritual and creative potential" (Sept 2000). Canada's federal, provincial and territorial governments also signed a Multilateral Framework Agreement on Early Learning and Child Care focusing on regulated child care, that states that "...quality early learning and child care programs play an important role in promoting the social, emotional, physical and cognitive development of young children." (March 2003)
5. It is important to note that all or part of the range of the quality continuum could be present in a single facility. Investigation, regulating and enhancing often take place together when the licenser supports the licensee in keeping children safe and improving good outcomes for the children.
6. Ferguson, Flanagan-Rochon, Jerchel, Lutes and Mauch (2003) *A Best Practices Approach to Child Care Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Child Care Connection Nova Scotia: Halifax, NS.
7. Ferguson, Flanagan-Rochon, Jerchel, Lutes and Mauch (2003) *A Best Practices Approach to Child Care Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Child Care Connection Nova Scotia: Halifax, NS.
8. NAEYC. NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs, Washington: NAEYC, 1997.
9. Lutes, D. NB-QIA-DC, Presentation to the Provincial and/Territorial Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
10. O'Connell, V. *Best Practices Approach to Regulated Child Care Within A Framework that Supports Good Outcomes for Children: The Nova Scotia Approach* . Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.

11. Koch, P., (1998) *The Role of Licensing in Child Care: Licensing as an Element of Quality*, unpublished paper, November 1998, St Paul: NARA.
12. Reid, K. *Manitoba's Five Year Child Care Plan*. Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
13. Leafloor, L. & Moir, G. *Licensing Best Practices in the Remote North*. Presentation to P/T Directors of ECCDECEC by NU & NWT, Toronto, November 2005.
14. Burkitt, J. Interview on Best Practices with Manitoba Child Care. Interview conducted by E. Elaine Ferguson, 2004.
15. Ibid.
16. The framework takes a broad view of regulation, including government regulation and sector self-regulation. See Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003) *A Best Practices Approach to Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Halifax, NS: Child Care Connections. The paper provides an explanation of these two forms of regulation that work together in providing a system that supports good outcomes for children.
17. Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003) *A Best Practices Approach to Regulated Child Care within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Halifax, NS: Child Care Connections.
18. Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003), *The Role of Licensing Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children: Licensing Professional's Responsibilities*, Halifax, NS: Child Care Connections.
19. NAEYC. *NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs*, Washington: NAEYC, 1997.
20. Jerchel, L. *Accreditation of Early Learning and Care Services in Alberta: Supporting Continuous Quality Improvement*, Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
21. Flanagan Rochon, K. *Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE)*, Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
22. Doherty, G. (2002) *You Bet I Care!*, Ottawa: Canadian Child Care Federation.
23. Ferguson, E. & Miller, (2004) *C. Attracting and Keeping Qualified Staff in Canadian Child Care*, Halifax: Child Care Connection Nova Scotia.
24. Leafloor, L. & Moir, G. *Licensing Best Practices in the Remote North*, Presentation to Provincial and Territorial Directors of ECEC by NU & NWT, Toronto, November 2005 Presentation to P/T Directors of ECCD, Toronto, November 2005.
25. Bell, B. *Exit Survey*, Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
26. Burkitt, J. Notes of Interview on Best Practices with Manitoba Child Care, Interview conducted by E. Elaine Ferguson, 2004.





REFERENCES

- Bell, B. *Exit Survey*, Presentation to Provincial and Territorial/T Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- Burkitt, J. Interview on Best Practices with Manitoba Child Care, 2004 conducted by E. Elaine Ferguson.
- Bilateral Agreements on Early Learning and Child Care (2005).
- Ferguson, E., Flanagan Rochon, K., Jerchel, L., Lutes, D., and Mauch, D (2000). *Toward a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities In Canada*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan Rochon, K., Jerchel, L., Lutes, D., and Mauch, D (2000). *Toward a Best Practices Framework for Licensing Child Care Facilities In Canada: Executive Summary*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003), *The Role of Licensing Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children: Licensing Professional's Responsibilities*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2003) *A Best Practices Approach to Regulated Child Care Within a Framework that Supports Good Outcomes for Children*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2005) *Role of the Licensed Operator Info Sheet*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2005) *Complaint Investigation Info Sheet*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2005) *Licensing and Child Care Facilities- Partners in Increasing Good Outcomes for Children Info Sheet*, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Ferguson, E., Flanagan, Rochon, K., Jerchel, L., and Lutes, D., (2005), *Linking Licensing to Quality Child Care Presentation Tools*, A Compact Disk, Halifax, NS: Child Care Connections.
- Flanagan Rochon, K. *Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE)*, Presentation to P/T Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- Jerchel, L. *Accreditation of Early Learning and Care Services in Alberta: Supporting Continuous Quality Improvement*, Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- Koch, P., (1998) *The Role of Licensing in Child Care: Licensing as an Element of Quality*, unpublished paper, November 1998, St Paul: NARA.
- Leafloor, L. & Moir, G. *Licensing Best Practices in the Remote North*, Presentation to Provincial and Territorial Directors of ECEC by NU & NWT, Toronto, November 2005 Presentation to P/T Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- Leafloor, L. Presentation to P/T Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- Lutes, D. NB-QIAT, Presentation to the Provincial and Territorial Directors of ECEC, Toronto, November 2005.
- NAEYC. *NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs*, Washington: NAEYC, 1997.
- O'Connell, V. *Best Practices Approach to Regulated Child Care Within A Framework that Supports Good Outcomes for Children: The Nova Scotia Approach* Presentation to P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.
- Reid, K. *Manitoba's Five Year Child Care Plan*. Presentation to Provincial and Territorial P/T Directors of ECCDECEC, Toronto, November 2005.



Table des matières



Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services dans les soins aux jeunes enfants.....	16
Historique du projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis »	16
Contexte de politique sociale pour l'établissement de liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants	17
Approche conceptuelle de l'attribution de permis et de la qualité des services	17
Rôle de l'attribution de permis	18
Contrôle de la qualité des programmes.....	18
Soutien aux responsables de l'attribution de permis dans leur rôle d'amélioration	19
Attentes de la communauté.....	19
Participation de la communauté à la définition des orientations des soins aux jeunes enfants.....	20
Structure de partage des responsabilités	21
Figure 2 : Soins aux jeunes enfants réglementés dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants.....	22
Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services dans les soins aux jeunes enfants.....	22
Agrément des programmes	23
Partenariats pour l'amélioration de la qualité : modèles de consultation sur place	23
Initiatives pour recruter, retenir et reprendre des employés.....	24
Conclusion	25
Notes	26
Bibliographie	28





Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants

Le projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis » est un projet organisé en collaboration par Child Care Connection Nova Scotia et par les directions des services de soins aux jeunes enfants et de développement des jeunes enfants des provinces et des territoires. Ce projet s'est déroulé en trois phases, chaque phase étant financée dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social de Ressources humaines et Développement social Canada. Le projet a également bénéficié du soutien matériel des provinces et des territoires, avec la participation des directions des services de soins aux jeunes enfants et de développement des jeunes enfants des provinces et des territoires et les contributions des membres du comité directeur du projet.

Le présent article constitue la dernière publication dans le cadre de ce projet. Cet article explore les points suivants : il fait l'examen du contexte de politique sociale dans lequel s'inscrit l'attribution de permis aux établissements de soins aux jeunes enfants; il analyse certains des liens entre les pratiques en matière d'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants; il étudie le rapport entre l'attribution de permis et les attentes des communautés; il présente une structure de partage des responsabilités; et il discute de la façon dont le projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis » aborde la question de la réglementation. Il présente également des exemples de pratiques innovatrices d'un peu partout au Canada pour illustrer certains des points abordés.

Historique du projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis »



Depuis 1998, le projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis » a fait l'examen des trois composantes de l'attribution de permis pour les programmes de soins aux jeunes enfants : la pratique de l'attribution de permis; les responsables de l'attribution de permis; et les détenteurs des permis. L'orientation du projet a été influencée par les initiatives intergouvernementales dans lesquelles on reconnaît que les services de soins aux jeunes enfants réglementés sont une composante importante pour le bien-être social et économique du Canada.

La première phase du projet a porté sur le processus d'attribution de permis en tant que tel et a cherché à en décrire la nature et les modes de prestation au Canada. Elle a aussi permis d'effectuer un inventaire d'un certain nombre de pratiques innovatrices en matière d'attribution de permis dans les provinces et dans les territoires. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le rapport *Vers un encadrement des meilleures pratiques de délivrance de permis pour les installations de garde d'enfants au Canada* (Ferguson, Flanagan Rochon, Groves Hautmann, Lutes, Masson et Mauch, 2000).¹

La deuxième phase a porté sur le rôle du personnel d'attribution de permis. Nous avons élaboré un profil de compétences, une description de travail et un programme de formation pour le personnel d'attribution de permis, ainsi qu'un modèle servant à décrire le rôle du processus réglementaire dans le cadre d'une structure fondée sur l'obtention de bons résultats chez les enfants. Les résultats de cette deuxième phase sont présentés dans le document *Rôle du personnel d'attribution des permis dans une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants – Responsabilités du personnel d'attribution des permis* (Ferguson, Rochon, Jerchel, Lutes et Mauch, 2003) et dans le document *Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants* (Ferguson, Flanagan Rochon, Jerchel, Lutes et Mauch, 2003).²

La troisième phase du projet a consisté en l'élaboration de ressources visant à aider aussi bien les responsables de l'attribution de permis que les détenteurs de permis à mieux comprendre le processus d'attribution de permis. Ces ressources ont été présentées sous la forme d'un disque compact intitulé *Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants – Outils de présentation*, (Ferguson, Flanagan Rochon, Jerchel et Lutes, 2005). La troisième phase du projet a également permis d'examiner un certain nombre d'initiatives provinciales/territoriales montrant divers aspects du modèle élaboré dans la deuxième phase. Ces initiatives sont également abordées dans le présent document.³



Contexte de politique sociale pour l'établissement de liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont parvenus à un consensus sur le fait que les premières années de la vie de l'enfant jouent un rôle crucial dans son développement et pour son bien-être à l'avenir⁴. Ces mêmes gouvernements reconnaissent également que l'offre de programmes de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants de qualité joue un rôle important dans le développement des jeunes enfants sur le plan social, affectif, physique et cognitif et se sont entendus pour s'efforcer ensemble d'améliorer l'accès à de tels programmes. Ils ont ainsi présenté des objectifs visant à promouvoir le développement des jeunes enfants, de façon à ce que ceux-ci atteignent leur plein potentiel tout en étant en bonne santé sur le plan physique et affectif, en restant en sécurité et à l'abri du danger, en apprenant à être responsables et engagés sur le plan social et en étant prêts à l'apprentissage à leur arrivée à l'école.

En 2005, les provinces et le gouvernement du Canada ont adopté de manière bilatérale des ententes et des accords de principe visant à préciser les principes régissant le développement des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants :

Qualité – Services réglementés afin que les enfants soient en sécurité et pour s'assurer que les soins sont offerts par un personnel de soins aux jeunes enfants professionnel et qualifié

Universalité – Services ouverts à tous les enfants, quels que soient le niveau de revenu de leur famille, leurs capacités, la culture dont ils sont issus, etc.

Accessibilité – Services de soins aux jeunes enfants réglementés dont le coût est abordable pour les parents.

Développement – Programmes incluant à la fois une composante de soins et une composante de développement (d'apprentissage).

Les initiatives intergouvernementales lancées récemment décrivent leurs buts pour les enfants et reconnaissent que la qualité des services de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants contribue à garantir le caractère sain du développement des enfants. Dans ces initiatives, les gouvernements adoptent divers rôles, qui vont au-delà de simples efforts visant à s'assurer que les enfants inscrits aux programmes de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants sont à l'abri du danger. Le présent article décrit quelques-unes de ces approches et souligne l'envergure du rôle du gouvernement, en situant le processus d'attribution de permis dans un cadre plus général visant l'obtention de résultats sains pour les enfants.

Approche conceptuelle de l'attribution de permis et de la qualité des services

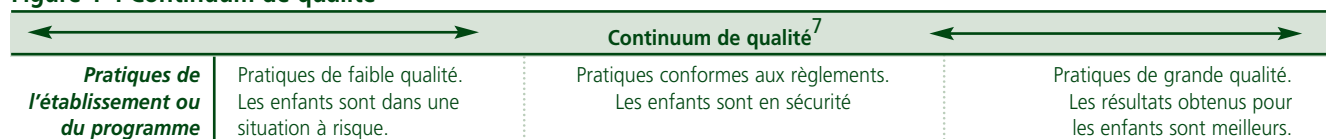
L'approche conceptuelle que nous utilisons dans cet article établit un lien entre l'attribution de permis et la qualité des services, en s'appuyant sur l'idée que la méthode dont on se sert dans le processus d'attribution de permis a un lien avec la qualité des services offerts dans le programme qui se voit attribuer le permis. Dans un tel contexte, nous définissons la qualité comme étant l'effet que les services offerts par le programme de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants ont sur les enfants inscrits au programme. L'attribution de permis est un processus complexe, qui fait intervenir des rôles d'investigation, de réglementation et d'amélioration. Il arrive, dans certaines situations, qu'un ou deux de ces rôles prenne(nt) une plus grande importance par rapport à l'autre ou aux autres.

Si, par exemple, la qualité des services offerts par le programme est faible, les enfants courent des risques et le processus d'attribution de permis assume un **rôle d'investigation** en vue de déterminer le niveau des risques auxquels sont exposés les enfants, de définir les éléments qui doivent changer pour éliminer ces risques et de voir si le programme dispose des ressources ou de la volonté dont il a besoin pour pouvoir apporter les changements nécessaires. Lorsque la qualité des services offerts par le programme est conforme aux exigences réglementaires et que le programme respecte pleinement les règles, les enfants sont à l'abri du danger et le processus d'attribution de permis assume alors un **rôle de réglementation**, dans lequel il surveille et inspecte



le programme en vue de s'assurer que les enfants restent bien à l'abri du danger. Lorsque la qualité des services offerts par le programme est élevée, on obtient de meilleurs résultats chez les enfants et le processus d'attribution de permis assume alors un **rôle d'amélioration**, dans lequel il collabore avec les responsables du programme, facilite les démarches, offre des conseils et apporte du soutien.⁵ Cette approche conceptuelle se présente ainsi sous la forme d'un continuum de qualité⁶ (figure 1) et les services d'un programme de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants se situent à un point donné dans ce continuum.

Figure 1 : Continuum de qualité



Rôle de l'attribution de permis

Le point central dans le continuum de qualité est le point auquel la société considère que les enfants sont à l'abri du danger, le processus d'attribution de permis reconnaît que l'établissement est conforme aux règlements et l'établissement se voit accorder son permis. L'ensemble des normes qui définissent ce point central peuvent être considérées comme étant le « niveau de base de qualité » dans la région concernée. Il existe bien entendu des différences d'une région à l'autre et divers facteurs — comme les nouvelles recherches dans le domaine, la politique sociale en vigueur et l'évolution des normes professionnelles — sont susceptibles d'avoir un impact sur cette définition.

Dans la plupart des provinces et des territoires, les exigences en matière de formation du personnel des centres de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants ont évolué au fil des ans, par exemple pour ce qui est du nombre d'employées qualifiées que l'établissement doit avoir en son sein pour pouvoir obtenir un permis et du type ou des types de formation qui est(sont) reconnu(s). De même, le nombre d'enfants par employée peut varier d'une région à l'autre. Ce qui est considéré comme étant acceptable dans telle province ou territoire peut être une infraction des règlements dans tel(le) autre. Le niveau de base de qualité dépend par conséquent d'une certaine vision du risque et des dangers, laquelle est en constante évolution.

« les normes concernant l'attribution de permis aux établissements de garde, combinées aux autres exigences réglementaires, comme les codes de santé environnementale, les dispositions en matière de zonage et les codes de sécurité des édifices et de prévention des incendies, définissent le niveau de base que tous les programmes de soins aux jeunes enfants doivent pouvoir garantir pour être acceptables. »⁸

Contrôle de la qualité des programmes

La responsabilité principale du personnel d'attribution de permis est de s'assurer que les enfants sont à l'abri du danger et que les programmes de soins aux jeunes enfants ont ou dépassent le niveau de base de qualité. Pour cela, il faut assurer un contrôle en continu des établissements. Certaines provinces et certains territoires ont mis en place des processus visant à utiliser du mieux possible le temps dont disposent les professionnels de l'attribution de permis et à déterminer les programmes qui ont besoin de contrôles plus réguliers. Par exemple, l'outil d'évaluation de l'amélioration de la qualité du Nouveau-Brunswick (« Quality Improvement Assessment », QIA-DC)⁹ est un processus visant à déterminer la qualité des services par rapport aux règlements en matière d'attribution de permis. Il est conçu en vue d'aider le personnel d'attribution de permis à déterminer la fréquence des visites de contrôle, à utiliser du mieux possible les ressources disponibles, à évaluer le niveau de qualité des services, à encourager les établissements à chercher constamment à améliorer la qualité de leurs services et à établir des informations de départ dont on pourra se servir pour les comparaisons par la suite. Cet outil consiste en un total de vingt-neuf indicateurs de qualité, qui comprennent chacun de nombreux éléments.



Pour chaque indicateur, le programme de soins aux jeunes enfants est noté comme étant « acceptable », « bon » ou « mauvais ». « Bon » signifie que le programme dépasse les normes et « mauvais » signifie que le programme est en dessous des normes. Le score total de l'évaluation, qui est la somme des 29 indicateurs, sert à situer l'établissement dans le continuum de qualité, par rapport à l'ensemble des établissements approuvés de la province. Ce classement relatif global sert ensuite à organiser les visites de contrôle par ordre de priorité. Tous les établissements font l'objet d'une visite annuelle d'inspection, mais les établissements qui sont « en dessous de la moyenne » font l'objet d'un plus grand nombre de visites de contrôle que les établissements qui sont « dans la moyenne » et les établissements qui sont « dans la moyenne » font, à leur tour, l'objet d'un plus grand nombre de visites que les établissements qui sont « au-dessus de la moyenne ». Ces données d'évaluation permettent de mesurer le niveau de qualité des établissements de soins aux jeunes enfants du Nouveau-Brunswick et on peut s'en servir pour montrer l'impact des initiatives et des programmes provinciaux portant sur la qualité des services. Ces données peuvent également servir à mettre en évidence des domaines où il faudra investir à l'avenir dans le secteur des programmes de soins aux jeunes enfants.

Soutien aux responsables de l'attribution de permis dans leur rôle d'amélioration

Avec la même approche conceptuelle et le même continuum de qualité, les responsables de l'attribution de permis ont un certain rôle en matière d'amélioration, en plus de leur rôle d'inspection et de réglementation. Le rôle des responsables de l'attribution de permis exige d'eux qu'ils aient suivi la formation appropriée et possèdent les compétences, les ressources et les structures de soutien nécessaires. La plupart des provinces/territoires exigent des responsables de l'attribution de permis qu'ils soient des spécialistes de l'éducation auprès des jeunes enfants. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les spécialistes du développement des jeunes enfants¹⁰ (responsables de l'attribution de permis) doivent détenir un baccalauréat en éducation auprès des jeunes enfants ou en études de l'enfant (ou bien un baccalauréat en éducation ainsi qu'un diplôme en éducation auprès des jeunes enfants) et avoir cinq années d'expérience dans le secteur, dont deux années dans un centre de soins aux jeunes enfants. Ces spécialistes reçoivent des ressources, des services d'orientation et des services de formation continue sur les inspections, les normes, les initiatives affectant le secteur des soins aux jeunes enfants, la santé, l'intervention préventive, l'évaluation, l'intégration de tous et d'autres sujets pertinents. La plupart des provinces/territoires fournissent des formations et des services de perfectionnement professionnel se rapportant au domaine de l'attribution de permis. Certain(e)s offrent également des services de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'amélioration, avec les modules élaborés dans le cadre du projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis », par exemple.

Attentes de la communauté

Les règlements ne définissent pas seulement les limites en matière de danger et de risque, mais sont également le reflet des attentes de la communauté vis-à-vis des programmes et des services de soins aux jeunes enfants. Les activités collectives de l'ensemble des partenaires participant à l'offre des services de soins aux jeunes enfants ont pour effet de faire évoluer le point auquel se situent les attentes de la communauté dans le continuum de qualité et de faire progressivement augmenter les exigences minimum de la communauté, c'est-à-dire le « niveau de base de qualité » auquel la communauté considère que les enfants sont à l'abri du danger.

*L'attribution de permis représente « [...] le consensus de la communauté sur les normes minimales acceptables en matière de services de garde qui permettent de garantir la protection des enfants [...] et ces exigences sont d'un niveau aussi élevé que la population pourra le tolérer ... ».*¹¹



Participation de la communauté à la définition des orientations des soins aux jeunes enfants

Un certain nombre de provinces et de territoires ont mis en place des processus de consultation qui font intervenir les programmes et les services de soins aux jeunes enfants, les ministères du gouvernement, les parents et les autres intervenants, en vue de faire évoluer les orientations des politiques et des programmes en matière de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants (SEJE).

Le comité dit « Child Care Regulatory Review Committee » du Manitoba¹², par exemple, montre comment le gouvernement de cette province a fait appel à tout un éventail de membres de la communauté pour définir les orientations des soins aux jeunes enfants dans la province. Ce comité comprend 26 représentants du secteur des soins aux jeunes enfants et de la communauté, y compris : des parents; des éducatrices issues des programmes du préscolaire, des programmes pour les nourrissons et les tout-petits et des programmes pour les enfants d'âge scolaire; des gardiennes en milieu familial; des gardiennes du secteur francophone; des gardiennes de la communauté autochtone; des représentants des établissements de formation; des représentants des organismes de services sociaux; des représentants des syndicats; et des membres du personnel du ministère. Ce comité a effectué une étude des règlements en matière de soins aux jeunes enfants. Suite à cette étude, le ministre des Services familiaux et du Logement a élargi le mandat du comité et demandé à ses membres d'élaborer une vision pour les soins aux jeunes enfants au Manitoba. Le comité a élaboré un document de vision, qu'il a fait circuler dans toute la province et qui a reçu un grand soutien populaire.

Le travail du comité et les commentaires recueillis lors des consultations ont débouché sur l'élaboration du plan quinquennal du Manitoba pour les soins aux jeunes enfants. Ce plan quinquennal a été publié en 2002 et porte sur les aspects suivants :

- maintenir et améliorer la qualité en
 - augmentant les salaires des éducatrices de 10 %
 - formant 450 éducatrices supplémentaires
 - établissant des programmes de formation pour les nouvelles gardiennes en milieu familial
- améliorer l'accessibilité en
 - finançant 5000 places supplémentaires
 - élargissant le programme de prématernelle et en établissant un lien avec les autres initiatives en matière de développement des jeunes enfants
- rendre le coût des services plus raisonnable en
 - ajustant les niveaux de revenu et les déductions autorisées de façon à ce qu'un plus grand nombre de familles à faible revenu ou à revenu moyen soient admissibles
 - réduisant les frais quotidiens non subventionnés de 2,40 \$ pour les familles
 - fournissant plus de subventions pour favoriser la création de nouvelles places.



Au Nunavut, le ministre de l'Éducation¹³ s'est engagé à offrir un espace pour les soins aux jeunes enfants dans chaque nouvel édifice éducatif ou agrandissement appliqué à un édifice existant, afin de surmonter les difficultés liées à la construction d'établissements de soins aux jeunes enfants. Au Manitoba,¹⁴ le projet « Educaring » facilite la collaboration entre les programmes et les services de soins aux jeunes enfants, l'association dite « Association of School Trustees » et les agences gouvernementales en vue de partager les espaces et les ressources. Et le gouvernement a mis en place une politique d'espaces de soins aux jeunes enfants dans les écoles pour les nouvelles écoles qui sont construites dans la province.¹⁵



Structure de partage des responsabilités

Le projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis » a fait l'examen du processus d'attribution de permis en tant que tel et a cherché, grâce à des consultations approfondies et à l'analyse des recherches les plus récentes dans le domaine, des possibilités d'amélioration du processus. Plus précisément, le projet a examiné les rôles aussi bien des responsables de l'attribution de permis que des détenteurs des permis et cherché à déterminer dans quelle mesure les uns comme les autres pouvaient être soutenus dans leur rôle, afin de rendre le processus d'attribution de permis plus efficace et plus rentable. Les personnes travaillant sur le projet ont été influencées par l'évolution des contextes politiques en matière de soins aux jeunes enfants et par les initiatives intergouvernementales dans le secteur des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants. La structure s'est élargie de plus en plus, afin de tenir compte du but déclaré des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui est d'améliorer les résultats obtenus chez les enfants. Ce but a entraîné un élargissement des responsabilités concernant l'amélioration de la qualité des programmes de soins aux jeunes enfants.

La qualité des programmes de soins aux jeunes enfants est une responsabilité partagée par les différents intervenants. Les programmes et les services de soins aux jeunes enfants, le personnel responsable de l'attribution de permis, les établissements postsecondaires, les organismes de soins aux jeunes enfants et les parents ont tous des rôles importants à jouer. La figure 2 ci-dessous met en évidence les rôles des différents intervenants dans une structure réglementaire favorisant l'obtention de bons résultats chez les enfants¹⁶. Si les parents ne sont pas mentionnés spécifiquement dans la structure du continuum de qualité, il ne faut pas sous-estimer leur rôle en vue de rehausser le niveau de base de qualité. Les parents sont capables, en tant que consommateurs informés des services de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants, de choisir les services dont ils ont le sentiment qu'ils offrent le meilleur environnement possible pour leur enfant et de rejeter les services qui, selon eux, ne sont pas à la hauteur. Ils ont également souvent la capacité de faire changer les pratiques en place dans le programme auquel leur enfant est inscrit, en discutant avec les gestionnaires du programme, en participant aux activités en tant que membres d'un comité consultatif, en prenant des mesures ensemble avec d'autres parents ou, dans le cas de problèmes graves, en communiquant directement avec les responsables gouvernementaux ou avec les médias. Les parents participent également souvent aux activités visant à rassembler des fonds en vue d'améliorer les installations, lorsque celles-ci en ont, selon eux, besoin.




 Figure 2 : Soins aux jeunes enfants réglementés dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants¹⁷

← Continuum de qualité →			
Pratiques de l'établissement ou du programme	Pratiques de faible qualité. Les enfants sont dans une situation à risque.	Pratiques conformes aux règlements. Les enfants sont en sécurité	Pratiques de grande qualité. Les résultats obtenus pour les enfants sont meilleurs.
Rôle du personnel d'attribution de permis	Rôle de mise en conformité Enquêter	Réglementer/Inspecter	Rôle d'amélioration Améliorer
Fonction de l'attribution de permis	Déterminer si l'établissement ou le programme est conforme ou non aux normes et aux règlements en matière d'attribution de permis. Éliminer les dangers	Garantir la conformité	Obtenir de meilleurs résultats pour les enfants
Activités	Enquêtes sur les plaintes	Le processus d'attribution de permis : Demande Plainte Enquête Décision d'accorder ou de retirer le permis Surveillance Renouvellement du permis	Collaboration Animation Consultation Soutien
Rôle des professionnels de l'attribution de permis	Description de travail et profil des compétences pour le personnel d'attribution de permis ¹⁸		
Normes de formation pour le personnel d'attribution de permis	Enquête sur les plaintes ↔ Règlements et normes ↔ Animation, leadership & travail d'équipe Principes du perfectionnement des adultes ↔ Application de la déontologie ↔ Observation et évaluation ↔ Communications ↔ Soins et éducation auprès des jeunes enfants ↔		
Rôle du secteur des SJE		Respecter les règlements	Pratiques les plus exemplaires
Normes des intervenants des SJE		Normes de la profession Programme d'études de base adapté au développement et fondé sur les résultats d'apprentissage	Normes de pratique
Vecteurs et structures validant les normes		Certification de la formation conformément aux règlements concernant l'attribution de permis	Certification des pratiques conformément aux normes du secteur sur le plan des pratiques. Agrément des programmes de soins aux jeunes enfants
Rôle des programmes de SEJE du postsecondaire		Formation en SEJE avant l'emploi Formation continue en SEJE Perfectionnement professionnel en SEJE	
Normes pour les programmes de SEJE du postsecondaire		Lignes directrices pour la formation Agrément des programmes de SEJE du postsecondaire	

Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services dans les soins aux jeunes enfants

Le processus d'attribution de permis donne une plus grande valeur aux programmes de soins aux jeunes enfants lorsqu'il fait partie d'une structure de partage des responsabilités faisant appel à divers intervenants. Partout au Canada, les provinces et les territoires ont introduit de nouvelles initiatives qui mettent l'accent sur la qualité, sont le reflet de partenariats de collaboration avec les programmes et les services de soins aux jeunes enfants et montrent comment les politiques publiques se concrétisent sur le terrain. Voici quelques-unes de ces initiatives.



Agrément des programmes

D'après les recherches effectuées dans ce domaine, il y a un lien entre l'agrément et l'amélioration de la qualité des programmes, l'amélioration de la compréhension des parents concernant les éléments qui font d'un établissement de soins aux jeunes enfants un établissement de qualité, le niveau de satisfaction des parents et la capacité de recruter et de retenir un personnel qualifié. On a élaboré un processus d'agrément volontaire en Alberta²⁰, dans lequel le gouvernement et le secteur des soins aux jeunes enfants collaborent en vue de faire en sorte que les programmes adoptent des pratiques exemplaires, de reconnaître les programmes qui sont engagés et obtiennent des résultats et de mettre en place des normes de grande qualité. Les normes d'agrément se basent sur des données concrètes, sont structurées en fonction des résultats pour les enfants, les familles, le personnel et la communauté et sont conçues en vue de pouvoir s'appliquer de façon générale à l'ensemble des services de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants. L'association dite « Alberta Association for the Accreditation of Early Learning and Care Services » (www.abccaccred.ca) soutient les programmes de soins aux jeunes enfants par l'intermédiaire du processus d'agrément.

Si le processus d'attribution de permis et les réglementations apparentées (santé, zonage, codes du bâtiment et codes de sécurité, etc.) représentent le « niveau de base de qualité » garantissant que les enfants sont à l'abri du danger, il existe d'autres méthodes réglementaires, comme l'agrément et le soutien sur place, qui s'appuient sur ces fondements pour encourager les programmes à progresser dans le continuum de qualité, afin d'obtenir de meilleurs résultats chez les enfants.¹⁹

Le centre dit « Alberta Resource Centre for Quality Enhancement » (www.arcqe.ca) fournit de l'aide technique aux programmes de soins aux jeunes enfants. Le but de cette aide technique est de répondre aux besoins des services de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants partout dans la province dans toute leur diversité, en fournissant des formations, des outils, des documents et des ressources visant à améliorer le développement des enfants et les connaissances dans l'art d'être parent, grâce à l'offre de services de grande qualité. Les services à l'enfance de l'Alberta soutiennent le processus d'agrément grâce au financement qu'ils apportent aux agences d'agrément et d'aide technique, au financement offert aux programmes de soins aux jeunes enfants pour les aider à se conformer aux normes de l'agrément (subventions préalables à l'obtention de l'agrément et subventions pour l'aide technique) et à l'offre de subventions aux programmes soins aux jeunes enfants agréés pour l'amélioration de la qualité des services, le personnel et le perfectionnement professionnel.

Le Manitoba est également en train d'explorer la faisabilité d'adopter un processus d'agrément en partenariat avec l'association dite « Manitoba Child Care Association ».



Partenariats pour l'amélioration de la qualité : modèles de consultation sur place

Dans la région de l'Atlantique, toutes les provinces ont des programmes visant à améliorer la qualité des services de soins et d'éducation auprès des jeunes enfants. Chacun de ces programmes combine l'utilisation de l'échelle dite « Early Childhood Environment Rating Scale » (ECERS-R) et l'utilisation d'un modèle de consultation sur place en collaboration, en vue d'encourager les centres à améliorer leur qualité d'ensemble. La collaboration interprovinciale entre le programme « Partnerships for Inclusion » de la Nouvelle-Écosse, le programme « Opening the Door to Quality Childcare and Development » du Nouveau-Brunswick, le programme « Enhancing Quality and Inclusive Practices » (EQUIP) de Terre-Neuve-et-Labrador et le programme « Measuring and Improving Kids' Environments » (MIKE) de l'Île-du-Prince-Édouard contribue au développement et à l'amélioration de chacun de ces programmes. Si chacun des programmes est le reflet des priorités et du contexte de sa province, les buts et les méthodes sont fondamentalement analogues.

Le programme MIKE de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, est un partenariat faisant intervenir le gouvernement provincial et l'association dite « Early Childhood Development Association » de la province.²² Ce programme se sert d'outils d'évaluation et d'un modèle de consultation sur place pour

- fournir en continu du soutien aux centres dans le cadre de visites, en animant des réunions en groupe et en établissant des liens avec les ressources
- favoriser l'adoption d'une culture du mentorat
- élaborer des ressources pour soutenir les programmes destinés aux enfants dont un diagnostic a permis d'établir qu'ils avaient des besoins particuliers.



Entre 2001 et 2005, dans les 41 programmes qui ont participé à la phase de mise à l'essai et à la phase de mise en place du programme proprement dit, le pourcentage de programmes dont le score ECERS-R était « excellent » est passé de 15 à 39 pour cent et le pourcentage de programmes dont le score était « bon » est passé de 24 à 49 pour cent. Le pourcentage de programmes dont le score était « minimum » a diminué de 51 à 10 pour cent et le pourcentage de programmes dont le score était « inadéquat » est passé de 10 à 2 pour cent.

Initiatives pour recruter, retenir et reprendre des employés

D'après les recherches effectuées dans le domaine, l'un des facteurs clefs sur le plan de la qualité est le fait de disposer d'un personnel qualifié ayant une bonne formation.²² Les provinces/territoires sont confrontés à un certain nombre de difficultés pour ce qui est de s'assurer qu'elles disposent d'une réserve d'intervenantes possédant les diplômes nécessaires : offrir des salaires et des conditions de travail appropriés pour les éducatrices; avoir des politiques publiques soutenant les éducatrices; proposer des normes et des structures de reconnaissance; offrir une formation appropriée; et faire changer les attitudes dans la société.²³ Le besoin de plus de personnel qualifié pour offrir aux enfants des programmes de grande qualité est un problème d'ampleur nationale et toutes les provinces et tous les territoires sont confrontés à une tâche considérable sur ce plan.

Le collège dit « Arctic College » de Nunavut et le collège dit « Aurora College » des Territoires du Nord-Ouest²⁴ offrent une formation en éducation auprès des jeunes enfants à l'aide de programmes sur campus et de programmes d'enseignement à distance. Ils ont établi des partenariats avec le système scolaire pour offrir aux communautés des activités de perfectionnement professionnel. Au Nunavut, on célèbre tous les ans la journée d'appréciation des éducatrices en soins aux jeunes enfants, au cours de la Semaine de l'éducation. Au Yukon²⁵, on a élaboré un sondage de sortie pour obtenir des informations sur les raisons pour lesquelles les intervenantes en soins aux jeunes enfants se lancent dans le secteur, les raisons pour lesquelles elles y restent, les difficultés auxquelles elles sont confrontées, les raisons pour lesquelles elles quittent le secteur, les facteurs qui pourraient les faire revenir et les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer les services dans le secteur de l'éducation auprès des jeunes enfants. Le Manitoba a une campagne de recrutement et de sensibilisation du public concernant l'éducation auprès des jeunes enfants,²⁶ qui comprend des ressources élaborées en vue de recruter des étudiantes pour les programmes de formation en éducation auprès des jeunes enfants (site Web, documents à afficher lors des salons de l'emploi, etc.). De plus, cette initiative comprend une collaboration avec les collèges en vue de faire en sorte que la formation soit accessible pour les intervenantes déjà employées dans des établissements de soins aux jeunes enfants.



Conclusion



Les énoncés de politique publique visant l'obtention de bons résultats chez les enfants considèrent que la « qualité » relève de la responsabilité du gouvernement. La présente structure indique la position du gouvernement dans le continuum de qualité et explique en quoi les processus réglementaires du gouvernement contribuent à renforcer la qualité des services. Si le rôle du gouvernement dans le secteur des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants a progressé et dépasse désormais la seule fonction de réglementation en vue de s'assurer que les enfants soient « à l'abri du danger », il faut reconnaître que la qualité des soins aux jeunes enfants est une responsabilité que se partagent aussi les éducatrices en soins aux jeunes enfants, les programmes et les services de soins aux jeunes enfants, les organismes de soins aux jeunes enfants, les établissements de formation et les parents. Le projet « Pratiques exemplaires dans l'attribution de permis » a servi à mettre en évidence et à décrire les rôles que ces intervenants importants jouent à l'heure actuelle et a ainsi contribué à faire en sorte que tout le monde comprenne mieux le processus d'attribution de permis. Cette compréhension collective est essentielle si nous voulons réaliser notre but commun d'amélioration des résultats chez les enfants.





NOTES

1. Produits de la phase I (« Étude des centres de soins aux jeunes enfants au Canada – Possibilités et réalités ») :
 - E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel, D. Lutes et D. Mauch (2000). *Vers un encadrement des meilleures pratiques de délivrance de permis pour les installations de garde d'enfants au Canada*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
 - E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel, D. Lutes et D. Mauch (2000), *Vers un encadrement meilleures pratiques de délivrance de permis pour les installations de garde d'enfants au Canada – Résumé*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
2. Produits de la phase II (« Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires ») :
 - E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), *Rôle du personnel d'attribution des permis dans une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants – Responsabilités du personnel d'attribution des permis*. Ces responsabilités incluent :
 - une description de travail et un profil de compétences pour le personnel d'attribution de permis
 - des paramètres pour la formation et les diplômes exigés de la part du personnel d'attribution de permis
 - un programme d'études élaborés avec deux modules visant à combler les lacunes existantes dans les formations disponibles, à savoir un module sur les enquêtes sur les plaintes (avec notes pour le formateur) et un module sur les compétences d'amélioration.
 - E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), *Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
3. Produits de la phase III (« Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants ») :
 - Trois fiches d'information :
 - Rôle de l'exploitant autorisé (2005), Child Care Connections, Halifax (N.-É.)
 - Enquêtes sur les plaintes (2005) Child Care Connections, Halifax (N.-É.)

L'attribution de permis et les établissements de soins aux jeunes enfants – Un partenariat pour obtenir de meilleurs résultats chez les enfants (2005), Child Care Connections, Halifax (N.-É.)

Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants – Outils de présentation (2005), Child Care Connections, Halifax (N.-É.) . Ce disque compact comprend :

 - des présentations pour les responsables de l'attribution de permis et pour les détenteurs de permis sur les enquêtes sur les plaintes et sur le partenariat entre responsables de l'attribution de permis et établissements en vue d'obtenir de meilleurs résultats chez les enfants
 - des exemplaires reproductibles des fiches d'information publiées.
4. En 2000, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont exprimé leur engagement vis-à-vis d'un Plan national d'action pour les enfants (PNAE). Ce plan d'action comprenait des buts visant à garantir que tous les enfants soient en bonne santé (tant sur le plan physique que sur le plan affectif), qu'ils soient en sécurité et à l'abri du danger, qu'ils réussissent dans leur apprentissage et qu'ils adoptent une attitude responsable et engagée vis-à-vis de la société (PNAE, juin 2000). Ces gouvernements se sont également entendus sur une Initiative de développement de la petite enfance (IDPE) stipulant que « chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres » (septembre 2000). D'autre part, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont également signé un Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants portant sur la réglementation des soins aux jeunes enfants et exprimant « l'importance qu'il y a à offrir des programmes de qualité dans ce domaine pour contribuer au développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants » (mars 2003).
5. Il est important de noter qu'il est possible de retrouver tout ou partie du continuum de qualité dans le même établissement. Les rôles d'investigation, de réglementation et d'amélioration se déroulent souvent en parallèle, le responsable de l'attribution de permis apportant son soutien au détenteur du permis pour préserver la sécurité des enfants, tout en cherchant à obtenir de meilleurs résultats chez les enfants.
6. Ferguson, Flanagan-Rochon, Jerchel, Lutes et Mauch (2003), *Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants*, Child Care Connection Nova Scotia, Halifax (N.-É.).
7. Ferguson, Flanagan-Rochon, Jerchel, Lutes et Mauch (2003), *Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants*, Child Care Connection Nova Scotia, Halifax (N.-É.).

8. NAEYC. NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs, Washington: NAEYC, 1997.
9. D. Lutes, NB-QIA-DC, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
10. V. O'Connell, Best Practices Approach to Regulated Child Care Within A Framework that Supports Good Outcomes for Children: The Nova Scotia Approach, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
11. P. Koch (1998), The Role of Licensing in Child Care: Licensing as an Element of Quality, article non publié, novembre 1998, NARA (St. Paul).
12. K. Reid K., Manitoba's Five Year Child Care Plan, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
13. L. Leafloor et G. Moir, Licensing Best Practices in the Remote North, présentation du Nunavut et des T.-N.-O. aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
14. Burkitt, J. Interview on Best Practices with Manitoba Child Care, 2004.
15. Ibid.
16. Cette structure adopte un point de vue général de la réglementation, qui comprend aussi bien les règlements établis par les gouvernement que l'autorégulation. Voir E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants, Child Care Connections, Halifax (N.-É.). Cet article fournit une explication des deux formes de réglementation et montrent comment elles se complètent pour former un système favorisant l'obtention de bons résultats chez les enfants.
17. E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants, Child Care Connections, Halifax (N.-É.). Vous trouverez la description de travail pour le personnel d'attribution de permis à la page 11 du présent article.
18. E. Ferguson, K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
19. NAEYC (1997), NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs, NAEYC, Washington.
20. L. Jerchel, Accreditation of Early Learning and Care Services in Alberta: Supporting Continuous Quality Improvement, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
21. K. Flanagan-Rochon, Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE), présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
22. G. Doherty (2002), Oui, ça me touche!, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Ottawa.
23. E. Ferguson et C. Miller (2004), Pour attirer et conserver du personnel qualifié dans les centres de soins aux jeunes enfants au Canada, Child Care Connection Nova Scotia, Halifax.
24. L. Leafloor et G. Moir, Licensing Best Practices in the Remote North, présentation du Nunavut et des T.-N.-O. aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005. Presentation to P/T Directors of ECCD, Toronto, novembre 2005.
25. B. Bell, Exit Survey, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
26. J. Burkitt . (2004), notes sur l'interview avec Manitoba Child Care concernant les pratiques exemplaires, interview effectuée par E. Elaine Ferguson.





Bibliographie

- Bell B., *Exit Survey*, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
- Burkitt J. (2004), notes sur l'interview avec Manitoba Child Care concernant les pratiques exemplaires, interview effectuée par E. Elaine Ferguson.
- Ferguson E., K. Flanagan Rochon, L. Jerchel, D. Lutes et D. Mauch (2000). *Vers un encadrement des meilleures pratiques de délivrance de permis pour les installations de garde d'enfants au Canada*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan Rochon, L. Jerchel, D. Lutes et D. Mauch (2000), *Vers un encadrement des meilleures pratiques de délivrance de permis pour les installations de garde d'enfants au Canada – Résumé*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), *Rôle du personnel d'attribution des permis dans une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants – Responsabilités du personnel d'attribution des permis*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan Rochon, L. Jerchel et D. Lutes (2003), *Approche de la réglementation des soins aux jeunes enfants fondée sur les pratiques les plus exemplaires, dans le cadre d'une structure favorisant l'obtention de bons résultats pour les enfants*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan-Rochon, L. Jerchel, et D. Lutes (2005) *Rôle de l'exploitant autorisé – Feuille d'information*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan-Rochon, L. Jerchel, et D. Lutes (2005) *Enquêtes sur les plaintes – Feuille d'information*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan-Rochon, L. Jerchel, et D. Lutes (2005) *L'attribution de permis et les établissements de soins aux jeunes enfants – Un partenariat pour obtenir de meilleurs résultats chez les enfants*, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Ferguson E., K. Flanagan-Rochon, L. Jerchel, et D. Lutes (2005) *Liens entre l'attribution de permis et la qualité des services de soins aux jeunes enfants – Outils de présentation*, disque compact, Child Care Connections, Halifax (N.-É.).
- Flanagan-Rochon K., *Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE)*, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
- Jerchel L., *Accreditation of Early Learning and Care Services in Alberta: Supporting Continuous Quality Improvement*, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
- Koch P. (1998), *The Role of Licensing in Child Care: Licensing as an Element of Quality*, article non publié, novembre 1998, NARA (St. Paul).
- Leafloor L. et G. Moir, *Licensing Best Practices in the Remote North*, présentation du Nunavut et des T.-N.-O. aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005. Presentation to P/T Directors of ECEC, Toronto, novembre 2005.
- Lutes D., NB-QIA-DC, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
- NAEYC (1997), *NAEYC Position Statement: Licensing and Public Regulation of Early Childhood Programs*, NAEYC, Washington.
- O'Connell V., *Best Practices Approach to Regulated Child Care Within A Framework that Supports Good Outcomes for Children: The Nova Scotia Approach*, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.
- Reid K., *Manitoba's Five Year Child Care Plan*, présentation aux directions provinciales et territoriales des soins et de l'éducation auprès des jeunes enfants, Toronto, novembre 2005.

